

Procès verbal du Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 ■

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Sous-directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur de l'enseignement supérieur ;
- Madame Isabelle Dussert-Carbone, Directrice du Département de la conservation, Bibliothèque nationale de France, représentait M. Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne – Paris 4 ;
- Monsieur Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Madame Valérie Touchard, Magasinier des bibliothèques au CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Monsieur Jean Müller, Contrôleur financier, Trésorerie générale de Seine-et-marne ;

Invités

- Monsieur Mathieu Boucheron, Chargé de mission, de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil, représentait Monsieur Jean-Michel Blanquer, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie ;
- Madame Geneviève Dreyfus-Armand, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Monsieur Christian Martin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Madame Isabelle Nectoux, Directrice de la Bibliothèque interuniversitaire des Langues Orientales ;
- Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;

Excusés

- Monsieur Pierre-Yves Hénin, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;
- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université Paris Descartes – Paris 5 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques ;
- Monsieur Pierre Civil, Professeur à l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

- Monsieur Pierre-Louis Mariel, Trésorier payeur général, Trésorerie générale Seine-et-Marne ;
- Monsieur Joël Jallais, Directeur adjoint du Cabinet du Recteur de l'Académie de Paris;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable au CTLes.

Le quorum étant atteint, M. Renoult, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance du Conseil à 15 heures. Il souhaite la bienvenue à Mme Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 qui assiste au Conseil pour la première fois, ainsi qu'à M. Bruno Forlini, nouvel attaché d'administration du CTLes.

Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du Conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 25 novembre 2008

Le procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 avril 2008 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des activités 2008 et orientations pour 2009

M. Baraggioli présente un état des activités du CTLes pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008 autour de trois points qui lui permettront d'aborder de façon exhaustive l'ensemble des thématiques exposées dans le document remis aux membres du Conseil.

Les points abordés seront les suivants :

1. Le bilan des transferts des collections et la gestion des espaces de stockage ;
2. La communication des documents ;
3. Le dépôt légal.

2.1 Le bilan des transferts des collections et la gestion des espaces de stockage

Le CTLes offre une capacité de stockage d'un peu plus de 72 kilomètres linéaires. Au 31 octobre 2008, seuls 22 kilomètres linéaires restent disponibles.

La rationalisation des espaces, le regroupement des collections, leur récolement et leur dédoublement, apparaissent comme les objectifs prioritaires dans la gestion quotidienne des collections.

Il s'agit de gérer avec efficacité l'ensemble des espaces afin de permettre l'intégration des versements hebdomadaires (100 mètres linéaires en moyenne), tels qu'ils sont prévus dans le cadre du marché.

Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008, le CTLes a reçu 3 224 mètres linéaires de collections, chiffre inférieur de 10% à celui constaté l'an dernier sur la même période. A l'instar de 2007, les cessions représentent seulement 40% des versements. Il convient de souligner que les dépôts, proviennent en particulier des établissements ayant versé le plus grand nombre de mètres linéaires sur la période écoulée (Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, Service de documentation de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Bibliothèque du CNAM).

La rationalisation des espaces s'avère d'autant plus nécessaire dans le contexte de l'arrivée au CTLes d'une partie des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (17 kilomètres linéaires qui seront conservées au CTLes, à titre temporaire, pendant la durée des travaux de mise en sécurité de l'université.

Au cours de l'exposé des détails de cette opération, M. Baraggioli rappelle que la modification à deux reprises du nombre de mètres linéaires destinés au CTLes (15 000,

puis 16 000 et enfin 17 000) n'est pas sans conséquences sur la définition des espaces et la gestion des collections.

L'augmentation de ce métrage linéaire a par ailleurs des incidences sur les capacités, pour le Centre, à absorber, au titre du stockage provisoire, des masses importantes de collections comme celles de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO).

Sur l'ensemble des collections transférées dans le cadre de cette opération, 2 kilomètres linéaires, qui ne feront l'objet d'aucune communication, seront stockés dans le magasin industriel. M. Baraggioli souhaiterait qu'ils soient conditionnés dans des conteneurs en polypropylène à l'instar de toutes les collections conservées dans cet espace. Ce conditionnement permettra notamment de préserver la propreté des installations et des collections. Il devrait en outre faciliter la transformation éventuelle de ce stockage temporaire en dépôt.

M. Renoult rappelle les missions du CTLes en insistant sur la nécessité d'encourager les cessions au détriment des dépôts. En effet, dans la perspective de rationaliser les espaces (regroupement des fascicules d'un même titre, dédoublement), le CTLes ne peut intervenir que sur les collections qui lui appartiennent en propre. En encourageant chez ses partenaires les cessions, il pourra continuer à remplir ses objectifs et à rendre un meilleur service à l'ensemble de la communauté.

M. Renoult rappelle par ailleurs le calendrier relatif à l'ouverture de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC), prévue en 2011 et celui de la réouverture de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne prévu pour octobre 2012.

Mme Nectoux, Directrice de la BIULO, souligne qu'en juillet 2007, lors du recensement des besoins des établissements dans le cadre de la préparation du marché biennal, la BIULO avait fait part de son souhait de pouvoir verser au titre du stockage provisoire 2 800 mètres linéaires de collections (soit 7 800 cartons).

Mme Nectoux insiste sur la difficulté à laquelle son établissement est confronté, puisqu'en raison de l'augmentation de l'espace dédié aux collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, le CTLes ne pourra accueillir que 1 000 mètres linéaires sur les 2 800 mètres linéaires initialement escomptés par la BIULO.

Mme Nectoux a dès à présent initié un travail de prospection pour le stockage des 1 800 mètres linéaires qui ne pourront pas être transférés au CTLes.

M. Renoult souligne que les frais engagés par le CTLes, et relatifs à l'aménagement d'un espace sécurisé pour les collections précieuses de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, représentent 20 000€ qui ne sont pas répercutés sur le prix de la location des espaces linéaires.

M. Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, informe les membres du Conseil que l'acquisition des conteneurs en polypropylène réservés au conditionnement des 2 kilomètres linéaires de collections qui seront stockés dans les magasins industriels sera prise en charge par la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

M. Renoult demande au directeur du CTLes d'envisager une augmentation des tarifs de location des espaces de stockage afin d'inciter les établissements à transformer leurs dépôts en cessions. Cette incitation permettrait au CTLes de dégager des espaces précieux pour les opérations de versement à venir.

M. Marcerou rappelle que sur les 35 kilomètres linéaires de collections de son établissement, il reste 2 kilomètres linéaires pour lesquels il n'a pas trouvé à ce jour de solution de stockage.

Il conviendrait peut-être, comme le suggère M. Renoult, que les établissements confrontés à des besoins urgents, concernant des masses importantes de documents, et auxquels le CTLes ne peut répondre, se concertent pour négocier les meilleurs tarifs possibles auprès des prestataires privés.

Mme Pastoureau, Directrice la Bibliothèque de l'Institut de France, remercie le CTLes d'avoir accepté en toute urgence au mois de septembre 2007, le versement de 1 000 mètres linéaires de collections.

La perspective de la saturation prochaine du CTLes amène M. Marian, Sous-directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, à s'interroger sur d'une part, la nécessité de revalider collectivement les principes qui déterminent l'accueil des collections en stockage provisoire, et d'autre part, la nécessité de transformer les dépôts en cessions tout en s'inscrivant dans le cadre de la mutualisation des collections.

Ces interrogations sont d'autant plus pressantes que le calendrier de la construction du nouveau silo du CTLes ne permet pas d'envisager une ouverture avant 2013.

M. Baraggioli rappelle qu'en ce qui concerne les demandes de stockage provisoire, l'arbitrage du ministère est sollicité depuis 2006. Il informe par ailleurs le Conseil qu'une campagne de transformation des dépôts en cessions a été initiée dans le courant de l'année. La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) et le Service commun de la documentation de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ont été sollicités dans ce sens.

Madame Dreyfus-Armand, Directrice de la BDIC, confirme avoir adressé à M. Baraggioli un courrier dans lequel elle fait part de son souhait de transformer en cession 380 mètres linéaires de périodiques actuellement en dépôt au CTLes.

M. Renoult propose que le Conseil d'administration se prononce sur une motion qui mandatera le Directeur du CTLes pour obtenir auprès des différents Présidents d'universités, qui siègent au Conseil et qui représentent les principaux établissements dépositaires, la transformation d'un certain nombre de dépôts en cessions.

M. Renoult donne lecture du texte suivant qu'il soumet à l'approbation du Conseil :

*Après plus de 15 ans de fonctionnement, le CTLes se trouve confronté à quelques difficultés liées à son succès.
Il lui est nécessaire, pour ne pas rencontrer de goulots d'étranglement dans un proche avenir, de regagner des marges de manœuvre qui seront profitables à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, et permettront de mieux servir leurs besoins de stockage urgents ou durables.
Dans un objectif de rationalisation des espaces, de regroupement et de dédoublement des collections de périodiques, le Conseil d'administration, réuni le 25 novembre 2008, mandate le Directeur du CTLes pour demander aux établissements ayant effectué des dépôts de documents, de réexaminer ces collections pour déterminer celles qui peuvent être transformées en cession.*

Ce texte est adopté à l'unanimité.

Un complément d'information est apporté par M. Marian sur l'extension du silo du CTLes. Celle-ci est inscrite dans le *Contrat de projets État-Région Île-de-France 2007-2013* (CPER) au titre de l'ensemble du projet relatif à la mise en sécurité des bâtiments de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 dans la mesure où au terme du chantier de mise

en sécurité, la bibliothèque interuniversitaire ne pourra récupérer que 60% de ses collections.

Un calendrier a été envisagé en concertation avec le Rectorat de Paris, la BnF et le CTLes. Il a été demandé à la BnF, co-affectataire de la parcelle prévue pour l'extension, de vérifier notamment l'existence d'éléments d'astreinte relatifs aux droits d'auteur de l'architecte Dominique Perrault qui a conçu les bâtiments existants.

Mme Dussert-Carbone, Directrice du Département de la conservation à la BnF, informe le Conseil que la BnF se consacre jusqu'en 2014 à la rénovation du quadrilatère Richelieu. En conséquence, une construction conjointe sur le site de Bussy-Saint-Georges, avec le CTLes, n'est pas envisagée à ce jour.

M. Renoult souligne l'importance de réaliser le programme dans les meilleurs délais car ce qui ne sera pas engagé en début de CPER risque d'être fortement compromis.

L'urgence est d'autant plus forte qu'il y a des besoins qui vont au delà de ceux de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, M. Renoult cite notamment les besoins des bibliothèques de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

M. Marian informe le Conseil que le choix du programmiste interviendra à la fin du premier semestre 2009.

2.2 La communication des documents

En termes de communication de documents, dans le cadre du prêt entre bibliothèques, la hausse est de près de 29% entre 2007 et 2008, pour la même période. Cette hausse conforte l'analyse et les tendances qui ont été présentées lors du dernier Conseil d'administration en avril 2008.

Le CTLes a organisé, en septembre 2008, une réunion avec les représentants des bibliothèques desservies par la navette. Au cours de cette réunion, ont été présentés les résultats de l'enquête qui a été menée au cours du premier semestre 2008 auprès de ces bibliothèques.

Le bilan, positif dans l'ensemble, a permis de pointer quelques difficultés ou dysfonctionnements qui seront résolus courant 2009.

Toutefois, le CTLes rencontre quelques difficultés liées au non retour des documents qui ayant fait l'objet d'un prêt à l'établissement auquel ils appartiennent ne sont pas rendus au CTLes.

Une autre situation difficile apparaît dès lors que des documents non inventoriés, qui auraient dû être déposés lors d'un versement passé, sont retournés au CTLes à l'occasion d'un retour de prêt. Il s'agit essentiellement de volumes ou de fascicules qui viennent compléter une collection et, qui au moment du versement, étaient absents des magasins de la bibliothèque dépositaire (prêt, reliure).

Les deux cas de figure qui viennent d'être évoqués ont un impact sur l'activité du prêt et des incidences sur la gestion au quotidien des collections.

M. Baraggioli propose la création d'un groupe de travail, en particulier avec le Centre d'études slaves qui pratique régulièrement la retenue des documents à la suite d'un prêt, afin de formaliser ces procédures.

En ce qui concerne le premier cas de figure, relatif aux documents qui ne sont pas rendus au CTLes, M. Marian encourage la mise en place de ce groupe de travail, car il est naturel que les besoins des établissements évoluent en liaison avec les besoins de la recherche. Il suffit de normaliser les procédures de récupération des documents mis en dépôt au CTLes. M. Gonneau est favorable à cette proposition qui répond à un souci de transparence aussi bien pour le Centre d'études slaves que pour le CTLes.

Mme Nectoux propose que le groupe de travail accueille aussi un représentant de la BULAC, dans la mesure où la réflexion porte sur des cotes qui rejoindront, pour certaines d'entre elles, cette bibliothèque.

M. Marian confirme par ailleurs qu'il n'y a aucune raison pour que le CTLes accepte de recevoir, à l'occasion d'un retour de prêt, des documents non inventoriés, même si ces derniers viennent compléter une collection déjà déposée.

2.3 Le dépôt légal

Le CTLes traite en moyenne 1 384 documents par mois. Il s'agit du deuxième exemplaire du dépôt légal éditeur que le CTLes récupère par navette auprès de la BnF une fois par semaine, et qu'il redistribue aux bibliothèques universitaires qui en sont attributaires.

Le nombre de volumes redistribués au 31 octobre 2008 est 13 843 documents, soit une baisse de 18%, par rapport aux chiffres de 2007 pour la même période.

Une réflexion a été engagée par la BnF et le CTLes, afin de redéfinir le rôle du CTLes dans la redistribution des exemplaires de monographies auprès des établissements attributaires de l'enseignement supérieur. Cette réflexion a pour objectif d'étudier les meilleurs moyens de rationaliser les coûts et les délais liés à la diffusion de ces documents.

Le CTLes a élaboré un document récapitulatif des tâches et du temps de travail consacré par ses agents sur une semaine dans le cadre de cette activité.

Les différentes réunions avec la BnF ont permis d'arrêter un calendrier qui comporte trois étapes qui devraient faciliter la reprise progressive par la BnF de la totalité des expéditions qui sont actuellement prises en charge par le CTLes.

- Dès septembre 2008, la BnF a pris en charge l'envoi des exemplaires destinés à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BnuS), à la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et à la Bibliothèque de l'Institut Piéron¹.
- Après une période de test qui poursuivra jusqu'en décembre 2008, la Bibliothèque nationale de France devrait prendre en charge les envois postaux qui sont assurés aujourd'hui par le CTLes pour 22 établissements relevant de l'Enseignement supérieur. Les autres établissements continueront à bénéficier de la navette du CTLes. Un bilan de cette deuxième étape sera réalisé en mai 2009.
- Quant à la dernière étape, qui pourrait être mise en place à compter de septembre 2009, voire janvier 2010, elle verrait la prise en charge complète de la diffusion du dépôt légal par la BnF.

Le rapport d'activité n'est pas soumis au vote du Conseil d'administration, le CTLes étant un établissement public national à caractère administratif.

3. Décision budgétaire modificative n°1

M. Baraggioli présente la décision budgétaire modificative qui est soumise à l'approbation du Conseil et qui porte sur un montant de 25 500€. Elle résulte de rééquilibrages internes réalisés dans la section de fonctionnement après approbation du contrôleur financier et conformément à l'article 19 du décret n° 94-922.

Cette décision budgétaire modificative n'affecte pas le montant du budget, elle n'a pas d'effet sur la répartition entre les crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement, et elle ne touche pas aux masses consacrées à la rémunération du personnel.

¹ La Bibliothèque de psychologie Henri Piéron dépend de l'Université Paris Descartes – Paris 5

Elle permet d'abonder le chapitre 60, compte 60631, de la somme de 13 250€ prélevés sur le chapitre 62, compte 628, pour permettre notamment le paiement d'une facture relative à l'achat de conteneurs en polypropylène alvéolaire.

Elle permet aussi d'abonder le chapitre 61, comptes 61562, 61564 et 61568, de la somme de 12 250€ afin d'assurer le paiement des sommes dues au titre des contrats de maintenance et d'entretien.

Cette décision budgétaire modificative est soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Projet de budget 2009

M. Baraggioli présente le budget prévisionnel pour l'année 2009.

La prévision des dépenses est de 1 166 710€ et la comparaison entre ces dépenses et celles de 2008 fait apparaître une baisse. Cette baisse est de près de 1% pour les dépenses de fonctionnement et de 3,79% pour les dépenses d'investissement.

Le résultat de la première section se traduit par une perte de 134 400€, un montant équivalent à celui des dotations aux amortissements.

Le prélèvement au fonds de roulement sera de 170 000€.

Les comptes qui présentent des variations significatives par rapport à l'exercice 2008 sont détaillés.

Pour la première section, il s'agit des comptes suivants:

- Le compte 6063, en baisse de 22%, en raison des dispositions contractuelles prévues par le marché de fourniture de conteneurs en polypropylène ;
- Le compte 618, en augmentation de près de 27%, en raison du renouvellement de la documentation technique et juridique ;
- Le compte 623, en baisse de 55%, en raison de la non reconduction des frais occasionnés par l'édition de documentation relative à l'établissement ;
- le compte 64, en baisse de près de 27%, en raison de la maîtrise des frais de personnels qui a été réalisée notamment à la demande du dernier Conseil d'administration.

Pour la deuxième section, il s'agit des comptes suivants :

- Le compte 215, en baisse de près de 13%, en raison d'une réduction du nombre de chariots transpalettes à renouveler en 2009 ;
- Le compte 218, en baisse de plus de 67%, en raison de la non reconduction des travaux de câblage.

Enfin, en ce qui concerne les recettes, le montant prévisionnel est estimé à 862 310€, ce qui représente une baisse de 2,40% par rapport à 2008.

Cette baisse des recettes s'explique par la perte des subventions liées au recrutement des contrats aidés, à la diminution des revenus financiers et à la régularisation des revenus liés au prêt entre bibliothèques.

Au terme de cette présentation, M. Marian intervient pour demander au Directeur du CTLes de fournir à l'avenir, lors de la présentation du budget, le document budgétaire compte par compte sur lequel apparaissent notamment les réserves financières de l'établissement.

M. Marian s'inquiète en effet de la diminution du fonds de roulement qui intervient dans un contexte de projet de construction et souligne la nécessité pour le CTLes de maîtriser en 2009 ses coûts de fonctionnement.

M. Müller, contrôleur financier du CTLes, insiste sur le fait que l'exercice 2008 n'est pas terminé. En effet, les chiffres relatifs au dernier trimestre de gestion, qui est généralement le plus impacté par les dépenses et dans une moindre mesure par les recettes, n'apparaissent pas dans la présentation. Par ailleurs, le fonds de roulement est supérieur aux deux mois de fonctionnement recommandés, puisque les placements de trésorerie à la date du 25 novembre 2008 sont de 390 000€.

En ce qui concerne les recettes de l'établissement, M. Renoult rappelle que le CTLes est resté de nombreuses années sans augmenter les tarifs liés à ses prestations (PEB, location d'espace de stockage) et qu'il serait légitime de revoir périodiquement leur coût. Il convient en effet de veiller à ce que la tarification appliquée par le CTLes soit en rapport avec l'augmentation du coût de la vie et d'éviter de procéder à des augmentations importantes tous les 4 ou 5 ans. M. Renoult demande au Directeur du CTLes de présenter lors du prochain Conseil une proposition de révision des prix pour l'ensemble de ces prestations.

Pour simplifier la gestion budgétaire, M. Müller propose que le vote du budget soit réalisé par section plutôt que par chapitre.

Le Président du Conseil soumet au vote le montant de la première section du budget (section de fonctionnement) qui s'élève à 862 310€.

Le budget de la section de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Le Président du Conseil soumet au vote le montant de la deuxième section du budget (section d'investissement) qui s'élève à 170 000€.

Le budget de la section d'investissement est approuvé à l'unanimité.

5. Admissions en valeur

Les admissions en non-valeur pour l'exercice 2007 concernent uniquement des factures relatives à des prêts de documents et représentent un montant total de 60€.

Conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa séance du 4 mai 2007, le CTLes a admis ces créances dont le montant est inférieur à 61€.

6. Proposition de sorties d'inventaire

M. Forlini présente les documents relatifs aux propositions de sorties d'inventaire.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la sortie d'inventaire des matériels figurant sur la première liste et correspondant au recensement qui a eu lieu en 2008. Cette sortie d'inventaire est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.

La deuxième liste concerne la sortie d'inventaire de matériels recensés en 2005. Le Conseil réuni le 29 novembre 2005 avait demandé que cette liste soit complétée par le prix d'achat des biens recensés.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire des biens figurant sur cette liste.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 16 heures 40.